

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4380

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : territoire des subdivisions Net 2 et Net 5 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution de la réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 2 : territoire des subdivisions Net 2 et Net 5.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 27 juillet 2007, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Pizzorno environnement-Dragui transports pour le marché à bons de commande, d'une durée ferme de quatre ans et d'un montant total minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 2 : territoire des subdivisions Net 2 et Net 5 et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Pizzorno environnement-Dragui transports pour le marché à bons de commande, d'une durée ferme de quatre ans et d'un montant total minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

3° - Les recettes correspondantes seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,